

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne SIEPVV

Les Passerelles
77 avenue du Général De Gaulle
37800 SAINTE MAURE DE TOURAIN
02 47 86 25 63 ou 06 78 56 02 97
Siepvv37@orange.fr

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 29 Avril 2014

L'an deux mille treize, le vingt-neuf du mois d'avril 2014 à dix-huit heures trente, le syndicat légalement convoqué le 23/04/2014 à la Mairie de MARCILLY, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame BARRS, doyenne de l'assemblée.

Etaient présents : Mmes ARCHAMBAULT Claudette, ARCHAMBAULT Katia, SAULNIER, E-RIBAS-LIRA, BARRS, BUROLLET, SALLENAVE, PIMBERT, ROBERT, FONTAINE et Mrs MASSE, VANDENDORPE, DANQUIGNY, POUJAUD, GILBERT, HURE.

Etaient absents : Mmes JAMES, THOUVENIN et BRUNET

Secrétaire de séance : Mme BUROLLET

Mme JAME a donné pouvoir à Mme SAULNIER et Mme THOUVENIN a donné pouvoir à Mme FONTAINE. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- Elections du Président et des vice-présidents

Questions diverses :

Nombre de délégués titulaires

ELECTION DU PRESIDENT

Après avoir présenté le syndicat SIEPVV, le Président en fonction donne la parole à la Présidente, Mme BARRS, pour procéder à l'appel des personnes présentes et faire appel à candidature pour la présidence, l'ancien président ne se représentant pas.

Monsieur Daniel POUJAUD fait acte de candidature.

Nombre de votants 14 ; nombre de bulletins blanc : 2 ; nombre de suffrage exprimés : 12

Monsieur Daniel POUJAUD est élu Président du SIEPVV par 12 voix sur 14.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le nouveau Président fait appel à candidature pour le poste de vice-président :

Mme BUROLLET et M. HURE se présentent

Après avoir voté une première fois : sur 14 votants, 2 bulletins blanc : M. HURE est élu, avec 12 suffrages exprimés, premier vice-président.

Puis de même, après avoir voté une seconde fois : sur 14 votants, Mme BUROLLET est élue 2^{ème} vice-présidente, avec 14 suffrages exprimés.

Procès verbal de ces élections ci-annexé –

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Il est rappelé à la nouvelle assemblée constituante de ramener à 2 titulaires par commune au lieu de trois actuellement, avec 1 suppléant. Ceci afin d'avoir le quorum nécessaire à chaque séance. La proposition est rejetée

⇒ Le nouveau Président émet le souhait que le syndicat puisse être doté de 4 vice-présidents au lieu de 2 tel que le mentionné dans les statuts actuellement, afin de mieux répartir les tâches par commune.

⇒ Le constat est fait qu'aucune disposition relative aux activités périscolaires n'est envisagée pour la rentrée 2014. Un contact sera pris avec les Maires des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,

Les Membres du Syndicat,